

EAST ANGUS A5

Le soulèvement s'effrite à la polyvalente Louis-St-Laurent

ASCOT A3

Le Protecteur du citoyen donne raison aux ruraux

BEAUPORT B2

Le Manoir Montmorency détruit par le feu



Daniel Johnson

L'affrontement paraît inévitable entre Québec et ses fonctionnaires

André Bellemare Québec (PC)

Le dépôt hier à l'Assemblée nationale d'un projet de loi sur le gel des salaires dans le secteur public et celui du municipal a élargi le fossé qui sépare le gouvernement de ses employés au point qu'une reprise du dialogue paraît tout à fait écartée, du moins à court terme.

Les leaders syndicaux ont vivement rejeté un appel à la négociation du président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, visant à en arriver à une entente d'ici au 1er octobre, à défaut de quoi le projet de loi entrera en vigueur.

«En adoptant le projet de loi 102, le gouvernement du Québec risque de rater une occasion unique de contribuer, avec les organisations syndicales, à améliorer l'efficacité des services publics. Cette attitude illustre bien l'entêtement et le manque de vision de ce gouvernement», ont fait valoir les dirigeants des principales centrales syndicales en conférence de presse quelques heures après le dépôt du projet de loi.

Une grande manifestation est d'ailleurs prévue pour le 29 mai où on espère réunir une grande foule de travailleurs du secteur public pour dénoncer ce projet de loi.

Les syndicats ont proposé plus tôt cette semaine une hypothèse de travail susceptible, selon eux, d'élaborer notamment des solutions porteuses d'avenir pour les finances publiques en procédant par exemple à un examen de l'organisation du travail (modes de gestion, description des tâches, précarité de l'emploi, absentéisme, sous-traitance, changements technologiques, etc).

«Le ministre Johnson, en s'en tenant à une vision étroite et mesquine, a rejeté du revers de la main les propositions syndicales et décidé d'imposer par la force sa vision des relations de travail et des services à la population», ont dit les chefs syn-

dicaux.

Le projet de loi s'applique également aux organismes municipaux et à leurs salariés, comme l'avait demandé l'Union des municipalités du Québec. Tous ces organismes pourraient toutefois s'en soustraire par voie de résolution.

Le président de la CSN, Gerald Larose, a bien averti le ministre de ne pas compter sur eux pour collaborer dans la récupération de 1 pour cent des dépenses reliées à l'application des conventions collectives par l'octroi d'au plus trois jours de congé sans solde aux salariés concernés, ou une mesure équivalente, à défaut d'en arriver à une entente négociée.

Charest talonne Campbell dans l'opinion publique



Jacynthe NADEAU Sherbrooke

À un mois du congrès d'investiture du Parti conservateur, un nouveau sondage Gallup révèle que le candidat Jean Charest continue lentement son ascension vers le sommet, alors que la favorite Kim Campbell, elle, fait du sur place.

Comme elle l'avait fait deux semaines plus tôt, la maison de sondage torontoise a demandé à 1015 Canadiens, la semaine dernière, d'identifier lequel des six candidats à la succession de Brian Mulroney ils favoriseraient en tant que prochain chef du Parti conservateur.

Ainsi, Jean Charest récolte 31 pour cent de la faveur nationale, en hausse de 5 points par rapport au résultat précédent, alors que les appuis à Kim Campbell se sont stabilisés à 38 pour cent de l'électorat canadien.

Les résultats détaillés montrent que les appuis de M. Charest se multiplient dans quatre des cinq régions géographiques du Canada: de 39 à 46 pour cent au Québec, de 19 à 25 pour cent pour les provinces de l'Atlantique, de 25 à 29 pour cent en Ontario et de 15 à 27 pour cent dans les Prairies. Seule la Colombie-Britannique enregistre une baisse de 2 points, passant de 21 à 19 pour cent d'appui au député de Sherbrooke.

Quant à la popularité de Mme Campbell, elle enregistre des fluctuations mineures à travers le pays. De 33 à 31 pour cent au Québec, de 47 à 43 pour cent dans les provinces de l'Atlantique, de 36 à 34 pour cent en Ontario, de 41 à 42 pour cent dans les Prairies et de 47 à 51 pour cent en Colombie-Britannique.

Aucun des autres candidats à la chefferie n'a enregistré de gains majeurs, indique Gallup. Trois pour cent des Canadiens favoriseraient Garth Turner comme successeur de Brian Mulroney, contre deux pour cent pour Jim Edwards et Patrick Boyer. Quant à l'homme d'affaires John Long, qui a déjà annoncé son intention de se désister d'ici le 21 mai, il récolte un pour cent des appuis nationaux.

Pris à partie par un groupe d'écologistes

L'économie au coeur du débat (p. B3)



ÉLECTIONS B1

Chrétien a son cheval de bataille



LES ARTS B4

Les femmes sont à l'honneur au Festival de Cannes



Catherine Deneuve fait partie de la distribution de «Ma saison préférée», qui a ouvert le festival, hier

MÉTÉO A2

(134e jour de l'année)

VVariable: 17 à 8
Lever du soleil: 5h18
Coucher du soleil: 20h09
Demain: pluie



Une agente de police aide une mère et son jeune fils libéré par le ravisseur à se frayer un chemin près de l'école où se joue le drame.

Photolaser AP

Prise d'otages à la maternelle

Le kidnappeur armé menace de se faire sauter dans la classe, à Neuilly, près de Paris

Neuilly-sur-Seine, France (Reuter)

Journée de terreur hier à Neuilly, près de Paris, en France, où un homme a pris en otage les élèves et l'institutrice d'une classe maternelle de l'école Charcot. Il a libéré 14 enfants sur 21 au fil de la journée.

L'inconnu, se disant muni d'un revolver et d'une «ceinture explosive», tenait toujours tête aux autorités dans la soirée. Il avait fixé un ultimatum à 20h00 (locales) pour le versement d'un rançon de 100 millions de FF (25 millions \$ CAN environ).

Charles-Noël Hardy, préfet des Hauts-de-Seine, a assuré que «les forces de l'ordre n'interviendront

pas jusqu'au dénouement». «Je pense que le dénouement est bientôt proche», a-t-il ajouté.

Le preneur d'otages avait auparavant convoqué un journaliste de TFI (télévision française) pour souligner que sa seule revendication était le versement de la rançon.

«Pendant ce temps-là, c'était vraiment quelque chose d'assez dramatique et surréaliste, il y avait les enfants qui jouaient, qui semblaient également très calmes», a raconté Jean-Pierre About.

L'homme portait une casquette ne permettant de voir que ses yeux et tenait à la main une bobine qui semblait reliée à un sac fixé sur sa poitrine, a-t-il ajouté.

Dès l'annonce de la prise d'otages, de nombreux parents d'élèves

se sont rendus devant l'établissement, mais ils ont fait preuve de sang-froid à l'image de Pierre Narboni.

Le forcené est calme

Le père s'est rendu dans la classe et a parlementé avec le preneur d'otages. Il a obtenu la libération de huit enfants en échange de nourriture.

Anna, 3 ans, et trois autres enfants ont été libérés en fin d'après-midi puis un cinquième élève a pu quitter la classe en signe de bonne volonté lors de la visite du journaliste de TFI.

«La maîtresse est très, très bien. Les enfants ne sont pas paniqués et la situation est calme. Le type est calme aussi», a déclaré la femme de Pierre Narboni. «Le forcené a dit qu'il a le temps, jusqu'à ce qu'il ait

tout ce qu'il veut».

Elisabeth Lendresse, 13 ans, a également confirmé que son frère, Quentin, 3 ans, se trouvait parmi les otages.

«Si j'avais quelque chose à lui dire, c'est que c'est imbécile de faire ça. Il pourrait s'attaquer à des adultes», a-t-elle dit.

Depuis le début de la matinée, l'école était cernée par les forces de l'ordre et des hommes de l'unité d'élite du Raid dirigés par le procureur de la République et le préfet des Hauts-de-Seine.

L'école du commandant Charcot, qui accueille 230 élèves, possède trois entrées. L'inconnu s'est introduit dans les lieux dans la matinée par l'entrée des classes primaires qui est moins surveillée, ont rapporté des témoins.

Les Blues poussent la série à sa limite

Les Maple Leafs ont laissé filer une mince avance de 1-0 pour finalement perdre 2-1 face aux Blues hier à St-Louis et rater l'occasion de passer à la ronde suivante. Il faudra finalement un septième match pour déterminer qui sortira vainqueur de la section Norris. Ce soir, une autre rencontre ultime permettra de trancher entre les Islanders et les Penguins. DÉTAILS DANS LE TABLOID SPORTS



LA BONNE NOUVELLE

Chimistes en ville

L'industrie touristique sera particulièrement vivante dans la région de Sherbrooke, du 30 mai au 3 juin.

Et pour cause: ce sera alors la tenue du 70e Congrès et exposition de la Société canadienne de chimie. Quand on imagine que le parc hôtelier de la région sherbrookoise compte un potentiel de 940 chambres et que cette activité attirera plus de 1700 congressistes, il ne restera pas beaucoup de chambres libres.

Plus que jamais, ce sera l'occasion pour les citoyens de faire preuve de bon accueil pour ces centaines d'étrangers.

Prévisions à long terme pour Sherbrooke

Aujourd'hui	Ce soir	Samedi	Dimanche	Lundi
CIEL VARIABLE	PLUIE	PLUIE	PLUIE	PLUIE
max 17	min 8	max 21	9/18	6/18

Dans le monde

Aujourd'hui		La Havane		29 20	
Athènes	24 13	Lisbonne	19 12		
Bermudes	23 20	Madrid	23 12		
Bogota	21 08	Mexico	22 13		
Bruxelles	21 15	Nassau	25 21		
Caracas	31 20	Paris	18 10		
Geneve	15 11	Rome	23 12		
Hong Kong	31 25	San Juan	30 24		
Honolulu	29 21	Sydney	18 16		

INDEX

Arts:	B-4	Horoscope:	D-10
Bandes dessinées:	D-10	L'info rendue facile:	D-11
Décès:	C-5	Mots perdus:	D-10
Économie:	B-5	Petites annonces:	C-1
Éditorial:	A-6	Sports:	D-1

EMPLOIS DU JOUR

Mécanicien d'entretien (H/F)

Code prof: 8584 # 277652
Lieu: Sherbrooke
Exigences: cours approprié en mécanique, mécanicien entretien, 2 ans expérience dans domaine, expérience en soudure
Salaire: 12.05\$/heure

Fonctions: travaille à l'entretien des machines et appareils mécaniques de l'usine, réparation, installation, soudure, mécanique.

Représentant vendeur (H/F)

Code prof: 5135 # 277105
Lieu: Sherbrooke et environs
Exigences: expérience dans domaine portes et fenêtres ou connexe, voiture, bilingue un atout, polyvalent, disponible
Salaire: base + commission

Fonctions: vente de portes et fenêtres sur route et au commerce.

Mécanicien moteur diesel (H/F)

Code prof: 8584 # 2772084
Lieu: Windsor
Exigences: 3 ans expérience en mécanique et réparation sur véhicules lourds
Salaire: à négocier

Fonctions: faire réparations générales sur camions moteurs.

Graphiste lettré (H/F)

Code prof: 3314 # 277510
Lieu: Sherbrooke
Exigences: expérience dans le domaine du graphisme et lettrage par ordinateur et sérigraphie, fiable et responsable
Salaire: à discuter

Fonctions: travail de graphiste lettré(euse), lettrage par ordinateur, sérigraphie, conception et réalisation.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter ces offres sur le tableau d'affichage ou tél. à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le centre d'emploi.

Les Estriens consultés sur la pratique cycliste

Une politique sur le cyclisme au Québec est en préparation

Jacynthe NADEAU Sherbrooke

À Québec, on estime à 2,6 millions le parc de bicyclettes, en hausse de 13 pour cent par rapport à 1989. Mieux, le taux de pratique de la bicyclette gagne en popularité, passant de 38 pour cent des Québécois en 1981 à 52 pour cent en 1987.

Aussi, «devant l'augmentation évidente de la pratique du cyclisme au Québec, il est temps qu'on élabore une politique globale sur le sujet», défend Michel Charbonneau, député de Saint-Jean et membre du Comité ministériel des Transports sur la politique vélo.

Après s'être arrêté à Québec et à Trois-Rivières, M. Charbonneau et son équipe étaient de passage à Sherbrooke, hier, pour prendre le pouls régional quant à une éventuelle politique cycliste au Québec.

Il faut d'abord dire que par cette politique, le ministre des Transports Sam L. Elkas vise le double objectif de reconnaître pleinement le vélo comme mode de transport et d'accroître la sécurité des cyclistes en misant sur le respect mutuel des usagers de la route.

Et si les intervenants sherbrookoïses semblaient s'entendre, hier soir, sur la pertinence d'une telle politique, des mémoires qu'ils ont déposés ressortent également l'ampleur et la complexité de la tâche



entreprise par le ministère des Transports.

Notamment pour la mise en place d'un réseau cyclable. La Coalition pour les corridors verts et multifonctionnels de l'Estrie mise, on le sait, sur l'aménagement des voies ferrées désaffectées. Plusieurs intervenants, dont les Amis du vélo de l'Estrie, ont aussi proposé le pavage des accotements pour faciliter la cohabitation des cyclistes et des automobilistes.

En tournée québécoise de consultation, Michel Charbonneau, du Comité ministériel des Transports sur la politique vélo, s'est arrêté à Sherbrooke, hier, pour prendre le pouls des intervenants régionaux quant à une éventuelle politique sur le cyclisme au Québec.

Ensuite sur l'entretien de ce réseau. Par le biais de plaques d'immatriculation, de cartes-utilisateurs ou de taxes prélevés à l'achat d'un vélo, il ressort que les cyclistes devront payer leur part.

Enfin sur des questions d'ordre pratique, entre autres la légifération quant au port du casque de sécurité, la mise en place d'un système de surveillance du réseau cyclable et la possibilité pour les cyclistes d'utiliser les transports en commun avec leur vélo...

La tournée québécoise de consultation du Comité ministériel se poursuit jusqu'au 28 mai prochain. Elle devrait conduire à un projet de politique sur le cyclisme au début de la prochaine année.

Le marché public du centre-ville ouvre ses étals

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Le marché public du centre-ville de Sherbrooke, qui a ouvert officiellement hier, est désormais géré par une corporation sans but lucratif, présidée par un producteur agricole, M. Serge Paré.

Ce dernier croit que les 26 tables mises à la disposition des producteurs de la région trouveront facilement preneurs.

«D'ici à la fin de septembre, c'est rempli», a-t-il dit lors d'une conférence de presse destinée à marquer l'ouverture de ce marché, situé devant l'entrée principale du Marché des Grandes-Fourches.

Les produits offerts à ce marché public, qui entreprend sa deuxième opération, varient évidemment au gré de la saison.



Téléphoto, par Steven Bell

Ainsi, depuis hier, ce sont surtout des fleurs et des légumes de serres qui sont disponibles.

«Au fur et à mesure que la production va se poursuivre, de nouveaux produits vont arriver», commente le président du Comité d'aménagement et de développement du centre-ville, Jacques Lemay.

Ce dernier a rappelé que l'expérience vise bien sûr à attirer davantage de gens au centre-ville, mais aussi à favoriser les producteurs agricoles de la région, à promouvoir les produits d'ici et à permettre un contact direct entre le producteur et le consommateur.

L'an dernier, le marché a accueilli 400 personnes par jour en moyenne.

Germain Larivière, Serge Paré, Jacques Lemay et Serge Paquin soulignaient l'ouverture officielle du marché public du centre-ville de Sherbrooke, hier.

Meurtre de l'antiquaire Marcel Gosselin

Kenneth Eckel passera six ans derrière les barreaux

Pierre MAILHOT Arthabaska

Kenneth Eckel, de Victoriaville, qui a plaidé coupable hier au palais de justice d'Arthabaska à une accusation de vol qualifié a été condamné à six ans de pénitencier.

Le juge Claude Pinard de la

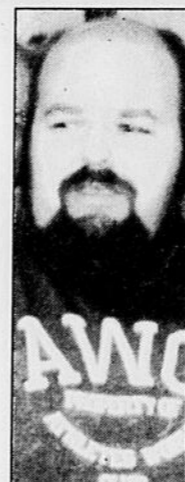
Cour du Québec, chambre criminelle, lui a également interdit la possession d'armes à feu, de munitions et d'explosifs pour la vie.

Libération

Avant de rendre sa sentence, le juge Pinard a libéré Eckel des accusations de meurtre au deuxième degré de l'antiquaire Marcel Gosselin de Sainte-Victoire-d'Arthabaska et d'utilisation d'une arme dans la commission de son crime parce que le procureur de la couronne représenté par Me Jean-François Royer a déclaré hier de ne pas avoir de preuves à présenter sur ces deux accusations qui pesaient sur lui.

Dans ses commentaires pour tempérer la foule médusée, pour ne pas dire aussi amère vis-à-vis toute cette affaire de meurtre, le juge Pinard a indiqué que cette libération ne soustrait pas automatiquement l'individu à des poursuites éventuelles relativement à ces mêmes infractions.

Il a aussi mentionné que dans un récent procès pour ce sordide meurtre, un jury avait acquitté une personne. «Il vaut mieux aussi laisser passer dans les mailles du filet 99 personnes coupables que de retenir une personne innocente», a-t-il évoqué en citant ce message évangélique de la bible pour mieux faire



Kenneth Eckel

d'un porte-feuille et de son contenu.

L'avocat de la poursuite, Me Royer, qui a relaté certains épisodes de ce meurtre et du récent procès a indiqué au juge que Kenneth Eckel avait déjà purgé une peine de quatre ans de pénitencier en 1982 pour quatre vols qualifiés.

En appel

D'autre part, Me Royer a finalement décidé de porter la cause d'Alain Labonté, comparse et beau-frère d'Eckel dans cette histoire de

comprendre la justice à la foule.

Libéré des accusations de meurtre et d'utilisation d'arme, Eckel, représenté par Me Denis Lavigne de Victoriaville, qui avait choisi un procès devant juge et jury a réopté pour un procès devant un juge seul et a immédiatement plaidé coupable à un vol qualifié

meurtre, en appel. Me Royer déposera son dossier à la Cour d'appel d'ici le 3 juin prochain.

Labonté, accusé du meurtre au deuxième degré de l'antiquaire Marcel Gosselin de Sainte-Victoire-d'Arthabaska, de vol qualifié et d'utilisation d'une arme dans la

commission de son crime avait été complètement blanchi le 4 mai dernier de ces trois accusations par un jury de sept femmes et cinq hommes. Au lendemain de l'acquiescement de Labonté, Me Royer avait indiqué à La Tribune qu'il n'entrevoit pas porter la cause en appel.

CARNETS

Depuis une semaine, le détective CLAUDE MONFETTE de la police de Rock Forest passe une heure devant le miroir tous les matins; il se sait porteur du virus de la picotte et surveille minutieusement tout signe de cette maladie.

PAUL-EMILE BÉLANGER refuse toujours d'indiquer la réponse qu'on lui a faite à la banque quand il a demandé à parler à M. Robot Culinnaire en personne, lui qui était des plus sérieux.

ERIC WAITE veut garder caché le fait qu'il se soit acheté une embarcation moteur capable de rivaliser de vitesse avec le bateau de son frère DANIEL.

WAYNE DONAHUE d'Estrie-Marine est à la recherche d'un courtier d'assurance capable d'assurer les «aventures» extra-territoire de son chien «Bouch». Paraît que son chien en fait des belles quand on le détache...

DANIEL GAUTHIER, le nouveau directeur de la production à La Tribune voit grand. Mais sa voiture fonctionne en petit... ou avec une petite roue. C'est que Daniel a eu une crevaillon juste avant de partir pour Montréal. Or, il a décidé de faire le voyage avec sa roue de secours, cette petite roue dont on espère ne jamais avoir à se servir. Le moins que l'on puisse dire c'est que rien n'arrête le nouveau chef de la production à votre quotidien.

Si vous croisez FRANÇOIS BÉDARD de Pompes Fontaine de Magog dans un trou auprès de sa maison de Rock Forest, ce n'est pas qu'il se cache de Raymonde, son épouse, ou de Gabriel, le fiston. C'est tout simplement qu'il a décidé d'installer une corde à linge qui l'oblige à travailler à l'huile de bras. Une différence énorme pour l'ingénieur qu'il est.

LA QUOTIDIENNE

507-9941



POUR VOTRE PETITE ANNONCE, APPELEZ À L'AVANCE!

- vous manquez de temps?
- vous avez des problèmes à nous rejoindre?

VOICI DES SOLUTIONS:

- 1) Appelez à l'avance: vous pouvez fort bien placer votre annonce pour samedi dès le lundi.
- 2) Vous pouvez nous rejoindre jusqu'à 19 h 30 du lundi au jeudi inclusivement*

Ah oui!

- Préparez votre texte et gardez-le en mains
- S'il y a lieu, préparez votre carte de crédit, ce sera plus rapide.

* Les annonces prises après 16 h 30 seront publiées à partir du surlendemain.

...C'EST D'AVANCE!
564-0999

Loto-Québec		RÉSULTATS	
Tirage du 93-05-12		Loto-Québec	
9	20	24	38
44	48		
Numéro complémentaire: 37		GAGNANTS	
		LOTS	
		6/6	1 2 423 948,50 \$
		5/6+	3 242 394,80 \$
		5/6	240 2 423,90 \$
		4/6	12 367 90,10 \$
		3/6	244 231 10,00 \$
		Ventes totales: 16 200 460,00 \$	
		Prochain gros lot (approx.): 2 600 000,00 \$	
		Prochain tirage: 93-05-15	
Extra		Banco	
Tirage du 93-05-12		Tirage du 93-05-13	
NUMEROS	LOTS	3	10
767551	100 000 \$	26	27
67551	1 000 \$	40	42
7551	250 \$	57	61
551	50 \$		
51	10 \$		
1	2 \$		
		12	17
		29	30
		48	52
		63	64
		68	
		Prochain tirage: 93-05-14	

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

Livraison à domicile:
— Camélot et camelots motorisés
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camelot: \$3,43
taxe de vente du Québec: 28
Coût à l'abonné: \$3,71

ENVOI DE PUBLICATION:
Enregistrement No 1539

Abonnement par la poste au Canada, validé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et des camelots motorisés.

TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$ 59,00, TPS \$ 10,85, TVA \$ 13,27 = \$ 79,12
6 mois \$ 31,00, TPS \$ 5,67, TVA \$ 6,93 = \$ 43,60
3 mois \$ 16,00, TPS \$ 2,84, TVA \$ 3,46 = \$ 22,30
1 mois \$ 5,33, TPS \$ 0,91, TVA \$ 1,12 = \$ 7,36

HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$ 69,00, TPS \$ 12,99, TVA \$ 15,99 = \$ 97,98
6 mois \$ 38,00, TPS \$ 7,10, TVA \$ 8,72 = \$ 53,82
3 mois \$ 19,00, TPS \$ 3,55, TVA \$ 4,36 = \$ 27,91
1 mois \$ 6,33, TPS \$ 1,18, TVA \$ 1,45 = \$ 9,96

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS:
1 an \$ 200,00, 6 mois \$ 100,00, 3 mois \$ 50,00, 1 mois \$ 16,67

«La Tribune» est membre de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

18 conducteurs freinés

Sherbrooke - Dans la seule nuit du 13 mai, les radaristes de la Police municipale de Sherbrooke ont intercepté 18 conducteurs pour vitesse excessive ce qui porte leur nombre à 47 en six nuits d'opération.

On a cru un moment, quand seulement cinq conducteurs avaient été surpris au cours d'une nuit, que le message avait été capté par l'ensemble des usagers de la route.

Forcé est d'admettre qu'il n'en est rien.

La vitesse moyenne de la nuit du 13 a été de 88,72 kilomètres-heure, la plus élevée étant de 102 et la plus basse de 81 dans des zones de 50.

Les contraventions entraîneront des amendes totalisant 2990 \$ et une perte de 58 points.

Depuis la nuit du 8 mai, 47 contraventions ont été émises pour des montants totalisant 7130 \$ et des pertes totalisant 139 points au cours de 1107 minutes d'opération-radar.

En possession de faux 50 \$

Sherbrooke - Après avoir tenté en vain de refiler une fausse coupure de 50 \$ en argent canadien dans une boulangerie, rue King Est, à Sherbrooke, deux individus de l'extérieur ont été appréhendés par les patrouilleurs municipaux de Sherbrooke.

L'un des suspects, âgé de 20 ans, est de Grande-Ile alors que le second, âgé de 18 ans, est de Valleyfield.

Leur véhicule a été saisi pour une fouille en règle mais d'entrée de jeu, les suspects ont avoué qu'il y avait d'autres coupures (cinq) dans le compartiment à gants.

A la fin, on s'est retrouvé devant une douzaine et demie de fausses coupures.

Les suspects, les coupures et le véhicule ont été confiés aux agents de la Gendarmerie Royale du Canada qui compléteront l'enquête et tenteront de savoir si les deux lascars en ont semé un peu partout sur leur passage.

Mauvaise chute

Sherbrooke - Policiers et ambulanciers sont intervenus vers 12 h 45, hier, rue Galt Ouest, à l'entrée du pont Joffre, afin de porter secours à un cycliste qui avait fait une vilaine chute.

Le conducteur du triporteur avait raté la courbe, à l'entrée du pont, pour chuter et possiblement subir une fracture à la clavicule.

Une fois secouru, M. Michel Côté, âgé de 31 ans, de Sherbrooke, a été transporté au Centre hospitalier Hôtel-Dieu.

Un piège l'a blessé

Sherbrooke - Un jeune écolier qui avait emprunté un raccourci à son retour de l'école a été attiré par un curieux instrument attaché à une clôture, sur une propriété privée, rue Aubry, dans le quartier est de Sherbrooke.

Le curieux instrument était un piège à mâchoires qui s'est refermé aussitôt que l'enfant lui eut touché.

Un doigt de la main gauche, le majeur, a été touché mais non gravement blessé. Il y a quand même eu visite à l'hôpital par mesure de précaution car le piège, un vieux modèle, était rouillé et on craignait pour le tétanos.

Ces pièges (mouffettes, marmottes...) sont interdits par règlement municipal dans les limites de la ville.

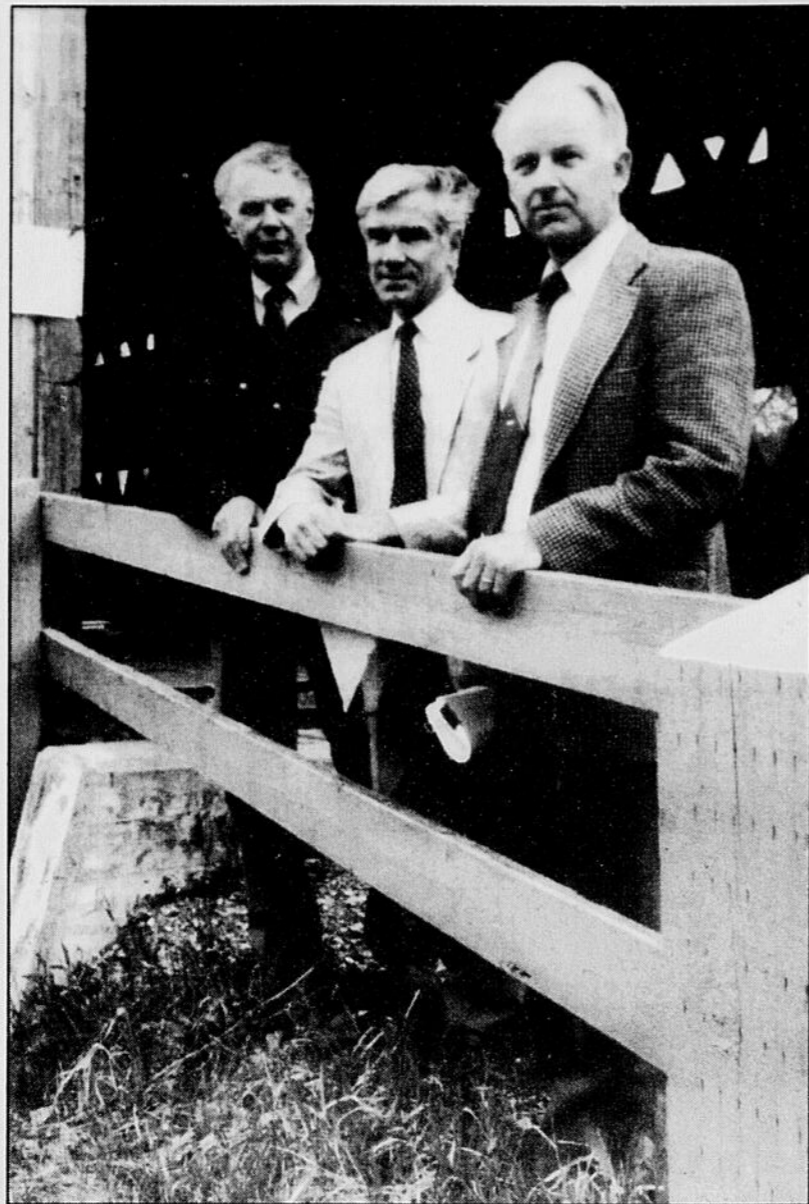
Dictée finale dimanche

Sherbrooke (MR) - La dernière étape de la Dictée PGL 1992-1993 de la Fondation Paul-Gérin-Lajoie se déroulera le dimanche 16 mai, 18 heures, à la télévision de Radio-Canada.

C'est la ministre de l'Éducation, Lucienne Robillard, qui fera la lecture de la dictée aux 65 élèves qui ont franchi toutes les étapes jusqu'à cette grande finale provinciale.

Parmi ces jeunes prodiges, on trouve Philippe Dionne, de l'école Laporte, de Sherbrooke, Virginie Roy, de l'école Sainte-Cécile, de Sainte-Cécile, et de Chantal Lsouceur, de l'école Sainte-Edwidge, de Sainte-Edwidge.

Un total de 536 écoles s'étaient inscrites au concours.



Téléphoto par Steven Bell

Le refus du démembrement d'Ascot en 1985 n'était pas conforme aux règles

Le Protecteur du citoyen donne raison aux ruraux

Yvon ROUSSEAU Ascot

Les résidents ruraux d'Ascot reviennent à la charge. Ils exigent du gouvernement du Québec que la demande de démembrement de la municipalité d'Ascot soit traitée comme tout autre dossier et que la partie rurale du territoire soit globalement et au plus tôt réunie au sein d'une nouvelle municipalité rurale autonome.

Au cours d'une conférence de presse, hier, sur le pont couvert Capelton, M. Gordon Barnett, le président de l'Association des résidents ruraux d'Ascot, s'en est pris au ministre des Affaires municipales, qui avait comme mandat d'instruire le dossier, de consulter la population concernée et de transmettre le dossier au conseil des ministres pour décision, conformément aux articles 38 et 44 du Code municipal.

Des citoyens ruraux d'Ascot réclamant le démembrement de la municipalité ont organisé hier une conférence de presse sur le pont couvert Capelton. On voit ici trois leaders du mouvement de séparation, Bob Marcotte, Robert Gagné et Gordon Barnett.

«Au lieu d'agir tel que prévu dans le code municipal, de lancer M. Barnett, le ministre a rejeté notre requête, sous prétexte qu'un tel démembrement résulterait supposément en une réduction du nombre de districts électoraux, en bas du seuil autorisé».

Le protecteur des citoyens

Le président de l'Association des résidents ruraux d'Ascot a expliqué qu'à la suite de plusieurs démarches et de beaucoup d'efforts, les résidents du secteur rural d'Ascot, qui soutenaient que leurs droits n'avaient pas été respectés, ont obtenu gain de cause quand le protecteur du citoyen a déclaré, dans son 22e rapport, déposé en décembre 1992, qu'à son avis, la procédure établie par le Code municipal n'a pas été respectée.

«Alors, de poursuivre M. Garnett, dans l'affaire Ascot, les 3000 citoyens du secteur rural attendent toujours une réponse, conformément à la loi et dans le respect de leurs droits». «Nous réclamons justice et demandons réparation pour le déni de justice dont nous avons été les victimes», dit-il encore.

M. Garnett a rappelé que la vo-

lonté des résidents ruraux d'Ascot de reprendre le contrôle de leur environnement social, politique et économique existe depuis 20 ans et s'est manifesté de façon formelle, lors du dépôt d'une requête en démembrement et d'érection d'une nouvelle municipalité, en 1985. «Aujourd'hui, a-t-il poursuivi, plus de 98 pour cent des propriétaires, incluant ceux des rangs 1, 2 et 3, le secteur présentement visé par le projet d'annexion du Canton d'Easton, sont favorables à la formation d'une nouvelle municipalité rurale autonome».

Les citoyens ruraux d'Ascot demandent une réponse à la requête déposée en 1985 et un appui massif des citoyens concernés est assuré. «Le gouvernement ne doit pas laisser pourrir une situation qui touche un aussi important groupe de citoyens», de lancer M. Garnett. Le président de l'Association a souligné que malgré la politique favorisant les fusions, il ne faut pas appliquer cette dernière aveuglément, surtout dans un cas d'exception comme Ascot.

«Nous demandons que tous les résidents ruraux d'Ascot soient réunis au plus tôt dans une même municipalité autonome», de conclure M. Barnett.

Pas si pire, la récession...

□ Sherbrooke, ville industrielle de l'année au Québec: l'heure est aux tapes dans le dos

Sherbrooke (DD)

Le titre de «ville industrielle de l'année», décerné à Sherbrooke, démontre que la région se tire somme toute assez bien du difficile contexte économique actuel, croit le directeur général du Conseil régional de développement (CRD) de l'Estrie, Robert Dion.

«Le titre est prestigieux à l'intérieur du Québec, c'est un signe que les gens ont commencé à poser des gestes et ça mérite le respect», croit-il.

L'Association des manufacturiers du Québec a remis en milieu de semaine ce titre à la Ville de Sherbrooke en raison des efforts de celle-ci pour favoriser la croissance industrielle.

M. Dion déplore d'ailleurs une «mauvaise lecture que font certains» de la situation de l'emploi en Estrie et dans la région de Sherbrooke.

Citant des données d'Emploi et Immigration Canada, il souligne qu'entre avril 1992 et avril 1993, le taux de chômage est passé de 14,6 à 10,5 pour cent dans la région de Sherbrooke.

«On a gagné 4,1 points, c'est 40 pour cent de moins de chômage», dit-il.

Pour l'ensemble de l'Estrie, le taux de sans-emploi est passé de 14,2 à 11,5 pour cent, durant la même période.

«C'est une amélioration appréciable», croit-il.

«Et durant ce temps là, au Québec, le taux de chômage est passé de 13,1 pour cent en avril 1992 à 14 pour cent en avril 1993, ce sont des chiffres qui parlent! C'est 3,5 pour cent de moins dans la région que pour l'ensemble du Québec», souligne le directeur général de CRD de l'Estrie.

«Il faut briser cette morosité là. Ça donne raison à la réorganisation (des sociétés de développement) du maire Paul Gervais, elle est validée par des gens de l'extérieur», dit-il au sujet du titre remporté par Sherbrooke.

Robert Dion mentionne d'autre part que le nombre d'emplois manufacturiers dans la MRC de Sherbrooke au augmenté de 2347 entre 1982 et 1992, passant de 9805 à 12 152.

«Le taux de chômage baisse, la création d'emplois est là», affirme-t-il.

«On a l'air d'être positionné

pour se sortir de la récession, attendons un an ou 18 mois, on va avoir des surprises», croit M. Dion.

Marchandise livrée

«Dans mon cas, c'est la satisfaction personnelle et d'équipe parce qu'on a livré la marchandise», déclare le président de la Société de développement industriel de la région sherbrookoise (SDRS industrie), François Godbout.

«Les orientations que l'on s'était données en 1990 et qu'on a suivies, cela démontre qu'on était sur la bonne voie», ajoute-t-il.

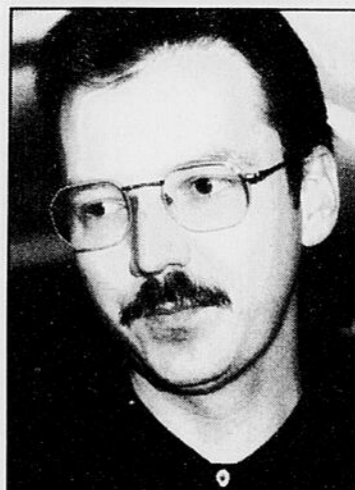
M. Godbout souligne que la SDRS industrie mise notamment sur les exportations, le support aux entreprises et la technologie.

Il précise que l'emploi industriel s'est maintenu dans la région de Sherbrooke en 1992, «alors que la moyenne provinciale est de moins trois pour cent (-3 pour cent) en 1992, nous, grosso modo, on les a conservés».

«C'est une validation des efforts de nos permanents et de nos bénévoles. On a une équipe super, ce n'est pas du travail qui s'est fait tout seul», signale-t-il.

La Tribune a tenté hier, sans succès, de joindre un porte-parole du Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie.

Des photos de Steven Bell



Richard Trachy: «C'est évidemment un plus. Un titre comme celui-là, ça ne peut pas nuire. Ça va nous aider à remplir le parc industriel.»



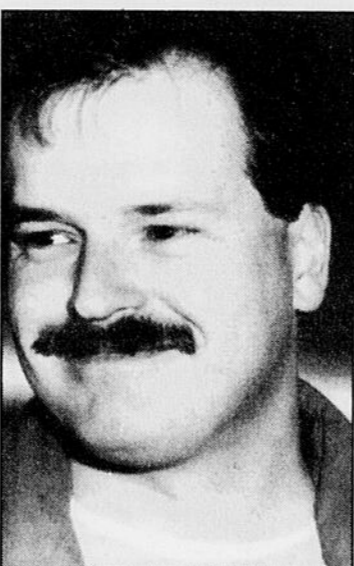
Gaëtan Gagnon: «C'est merveilleux! Tant mieux pour Sherbrooke, surtout si ça peut nous aider à créer des emplois...»



Charles-Pierre Tardif: «C'est bien mérité! Si la Ville avait participé lors des deux dernières éditions, elle aurait certainement gagné aussi.»



Carole Brunelle: «Je suis bien heureuse parce que je suis Sherbrookoise et fière de l'être. Ça peut sûrement nous aider à attirer de nouvelles entreprises ici.»



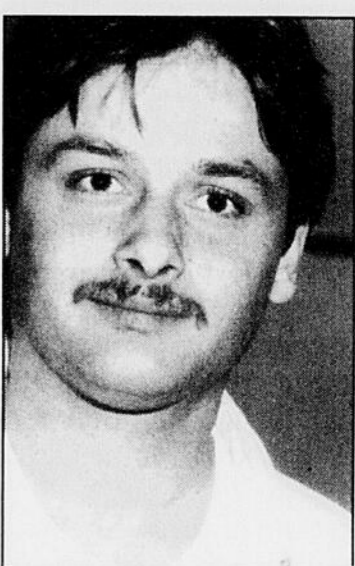
Michel Gagné: «C'est bien. Mais c'est aussi un peu surprenant parce qu'il y a plusieurs industries qui ont fermé leurs portes à Sherbrooke.»



Irène Charron: «C'est une bonne chose. Si ça peut attirer de nouvelles industries ce serait bien, car le taux de chômage est pas mal élevé.»



Nicole Daniel: «J'ai été très surprise. Où sont les industries nouvelles? Sherbrooke, c'est d'abord une ville de services. Ce titre ne nous donnera pas moins de chômage ici.»



Bernard Mercier: «Je suis heureux de ça, d'autant plus qu'on a un haut taux de chômage. Moi-même je suis à la recherche d'un emploi. Ça va attirer les investissements.»

Un «oubli»: l'investiture reportée après le congrès

Granby (PC)

La date de la convention à l'investiture du Parti conservateur de la circonscription de Brome-Missisquoi a été reportée au 16 juin prochain, soit trois jours après le congrès à la direction du parti.

L'exécutif de l'Association conservatrice de Brome-Missisquoi a pris cette décision après que le comité national lui en eu fait la suggestion. La convention était d'abord prévue pour le 30 mai.

Ce changement n'est nullement dû à des pressions de certains can-

didats comme les rumeurs le laissaient entendre, assure Gilles Omond, président de l'association conservatrice.

«Si des pressions ont été exercées, elles ne l'ont pas été sur moi. La seule raison qui explique ce changement est que nous avons oublié de faire entériner la date du 30 mai par le comité national qui préfère que les conventions à l'investiture dans les comtés soient tenues après le congrès national. Nous nous sommes pliés à ce vœu», explique M. Omond.

La modification à la date de la convention à l'investiture devra être approuvée par le comité national.

Coupes de service à la CMTS: «On n'est pas là pour vider les autobus»

Sherbrooke (DD)

«O» n'est là pour mettre des gens dans les autobus, par pour les vider».

Le président de la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS), Jean Perrault, a commenté ainsi hier les informations transmises cette semaine par le syndicat des chauffeurs, selon

lesquelles la CMTS s'appête à réduire son service de 121 heures par semaine, dans le cadre d'ajustements destinés à améliorer la desserte aux heures de pointe.

M. Perrault soutient qu'il ne peut confirmer ou infirmer ce chiffre.

«Je ne peux pas le dire, c'est de la spéculation», déclare-t-il.

Le président de la CMTS ajoute que la CMTS doit «améliorer le

service là où il y a des besoins et le diminuer là où le réseau est moins performant».

«On veut améliorer l'offre de service particulièrement aux heures de pointe pour augmenter notre achalandage, faire mieux avec les mêmes ressources».

«Mais on veut le faire avec tout le monde: on a un comité de relance patronal-syndical. Il y a différents scénarios sur la table», explique M. Perrault.

Éditorial

La Tribune

Jean-Guy Dubuc, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste en chef adjoint

D'accord pour le gel, mais...

Roch BILODEAU

Qui sait comment se terminera l'épreuve de force entre Daniel Johnson et les centrales syndicales? Aujourd'hui, on semble se diriger vers un inévitable affrontement, mais l'expérience montre que la situation peut rapidement évoluer, notamment en fonction de l'opinion publique. S'il ne sert pas à grand-chose de chercher à prévoir l'issue du débat, il faut cependant garder les enjeux en juste perspective. Rationnellement, sans émotions.

Avouons que c'est parfois fort difficile. Quand, par exemple, le président de la CSN accuse Daniel Johnson de viser des objectifs politiques, on a forcément un réflexe de désarroi ou de cynisme. Gérald Larose, leader syndical, ne dépense-t-il pas une bonne partie de ses énergies à faire précisément de la politique, souvent très partisane de surcroît? Et dans le débat qui l'oppose au président du Conseil du Trésor, quel est celui des deux qui possède un mandat politique de l'ensemble de la population?...

Mais, malgré les balivernes, malgré tout, il faut réfléchir. Oui, M. Johnson a un objectif politique: assainir les finances publiques du Québec, qui sont affectées à la fois par un endettement trop élevé et une dure récession. Pour le public, il s'agit de savoir si les mesures qu'il projette sont bien inspirées, équitables et efficaces.

Parce que la masse salariale de l'État constitue une large part des dépenses gouvernementales, il est parfaitement normal que M. Johnson se tourne de ce côté. Et quelques arguments raisonnables militent en faveur d'un gel salarial. D'abord, le fait que les contribuables québécois ont tous encaissé le choc de la récession et que rien ne justifierait qu'un groupe particulier soit «protégé» de la réalité à leurs frais. Ensuite, parce que la fonction publique jouit encore de plusieurs avantages sur le secteur privé, la sécurité d'emploi n'étant pas le moindre.

Alors, sur cette question précise, le combat syndical n'a aucun fondement solide: une restriction salariale au sein de l'État fait clairement partie des mesures légitimes qu'un gouvernement doit prendre dans un contexte comme le nôtre.

Mais cela ne donne pas pour autant pleine crédibilité à la démarche globale de M. Johnson.

Elle en aurait davantage s'il nous donnait la preuve que les budgets des services à la population ont priorité sur ceux de la bureaucratie; si, pour réaliser des gains de productivité, il avait quelque chose de plus sérieux à proposer que d'imposer trois journées de congé sans solde à ses employés; s'il prenait la peine de faire une distinction entre les diverses catégories de salariés; etc... Bref, s'il démontrait à tous que sa volonté politique est empreinte autant de cohérence que de justice, et que le gel salarial n'est pas simplement le moyen le plus facile ou le moins courageux de parvenir à ses fins.

Malgré ce qu'en disent leurs chefs syndicaux, probablement que la plupart des employés de l'État accepteraient un gel salarial. Il suffirait peut-être que Daniel Johnson et son gouvernement fassent preuve d'un peu plus d'équité et de discernement. Qualités bien précieuses quand on prétend résoudre, rationnellement, une crise aussi grave que celle de nos finances publiques.

La ville à l'honneur

Jacques PRONOVOST

La ville de Sherbrooke vient d'être nommée «ville industrielle de l'année». Un honneur pleinement mérité malgré les apparences un peu trompeuses. Avec un taux de chômage très élevé pendant toute l'année 1992, peu d'annonces importantes de création d'emplois ou d'investissements industriels et le spectre d'années antérieures très difficiles, on peut être étonné à prime abord de ce titre convoité.

La surprise est normale et compréhensible. Deux éléments expliquent toutefois la victoire sherbrookoise: les critères de sélection et l'ambiguïté du titre lui-même. Le président du jury provincial et recteur de l'Université Laval explique que le choix se fonde sur: la volonté manifeste du conseil municipal de doter sa ville d'outils favorisant la croissance de l'activité industrielle, la définition précise par la Ville de ses objectifs de développement industriel et la création de mécanismes de concertation et de consultation de ses divers partenaires.

Selon ces critères, Sherbrooke mérite la palme. Ses efforts pour créer les conditions propices à son développement sont méritoires. Les résultats ne sont pas là encore, mais la vision d'avenir y est; les actions aussi. Par ces mêmes critères il apparaît clairement que l'honneur est décerné à une administration municipale, à la qualité de sa gestion concernant le développement industriel et aux investissements qu'elle consent pour l'essor de son secteur entrepreneurial. Il faut donc comprendre que «ville industrielle de l'année» ne signifie pas ici une communauté d'affaires en pleine expansion mais plutôt une administration municipale clairvoyante et dynamique.

Dans ces conditions, il faut s'enorgueillir de ce titre, hommage justifié pour une municipalité engagée vers l'avenir, et espérer maintenant que les actions portent fruits bientôt.

NDLR: La Tribune publie gratuitement les opinions des lecteurs. Les sujets d'intérêt local ou régional ont la priorité, et nous ne nous engageons pas à publier toutes les lettres reçues. Les lettres doivent être courtes et nous nous réservons le droit de les abrégier. Chaque lettre doit être signée et comporter l'adresse complète de l'auteur avec son numéro de téléphone. Ces renseignements restent confidentiels, seuls les noms de l'auteur et de la ville d'origine apparaîtront dans le journal. Les lettres anonymes comme les lettres injurieuses ne seront pas publiées.

Le rédacteur en chef



TRIBUNE LIBRE

Les collèges privés et la réforme Robillard

Mme Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur

Au nom de l'Association des collèges privés, je vous ai présenté mardi, à l'ouverture de la commission de l'Éducation de l'Assemblée nationale, l'essentiel de notre position sur votre projet de «renouveau» de l'enseignement collégial.

Est-ce que notre position détonnait à ce point dans le concert des louanges, à la fois étonnant et prévisible, de la part de la Fédération des Cégeps qui nous avait précédé à la Commission? Les propos que je tenais frappaient-ils à ce point dans le mille? Le ton que vous n'aimiez pas a-t-il été le prétexte pour ne pas aborder les questions soulevées? Toujours est-il qu'au lieu d'engager une discussion de fond, vous vous êtes ingéniée à attaquer ma représentativité personnelle et celle de mes propos.

Vous n'aviez pourtant pas à vous demander si ces «notes», que vous aviez en main depuis vendredi, reflétaient bien l'opinion des membres; vous n'aviez qu'à relire notre mémoire d'octobre dernier dont sont strictement déduites les réactions présentées mardi. Vous n'aviez surtout pas à enquêter, pendant que je me rendais à Québec, auprès de deux membres (à ma connaissance) de l'Association.

Vous en aviez beaucoup contre le ton: je respecte votre réaction. Je ne peux cependant accepter votre manœuvre de diversion et votre procédé de discréditation à mon en-



Lucienne Robillard

droit. Les enjeux sont par ailleurs trop importants: considérons l'incident clos.

Revenons au fond. Je m'en tiens aux grandes lignes. En peu de mots mais avec passion, je n'en disconviens pas, j'ai souligné la contradiction manifeste entre les discours sur l'autonomie accrue des collèges et le renforcement de leur statut pré-universitaire, d'une part, et le fait, d'autre part, que pour plus de la moitié des cours de formation générale, vous entendiez en déterminer vous-même, non seulement les objectifs et les standards, mais même les activités d'apprentissage.

Quant au contenu du projet de Règlement des études, j'ai attiré votre attention, comme le font les directeurs des services pédagogiques de notre association, sur des

obstacles qui doivent être levés avant l'adoption définitive du nouveau régime. J'ai surtout fait remarquer que le nouvel agencement d'unités, concept bien formel, laisse une foule de questions sans réponse actuellement.

Nous avions demandé une évaluation externe des résultats. Vous proposez une commission d'évaluation qui va passer beaucoup de temps à examiner et à évaluer les politiques institutionnelles que les collèges se donnent ou devront se donner. L'angle d'abordage de l'Association et le vôtre sont très différents. Nous vous l'avons souligné en octobre dernier: je vous l'ai répété fortement mardi.

Par ailleurs, nous avons qualifié de «pas timide dans la bonne direction» l'imposition de frais de scolarité après un 6e ou 7e échec et nous vous avons fait savoir que nous nous réjouissons de la possibilité qui existe maintenant, dans la Loi comme dans le Régime des études, de faire reconnaître des programmes autres que ceux établis par le régime commun et de déléguer à l'un ou l'autre des collèges des responsabilités de diplomation.

Convaincu qu'il est encore temps de corriger les textes déposés pour les rendre conformes aux objectifs que l'Association des collèges privés partage avec vous, je vous prie d'agréer, madame la ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Benoit Lauzière, Président Association des collèges privés

Pour une Charte des devoirs

Il y a un plan psychologique passablement établi que chaque fois qu'un nouveau désordre veut s'imposer, il suffit de l'intégrer dans le champ magnétique des droits de l'homme par la porte des droits individuels (...)

Le virus remonte aux Encyclopédistes. Il n'a pas encore été expulsé, même si on est descendu jusqu'au matérialisme du communisme athée dont les crimes dépassent l'entendement. (...) La proclamation républicaine des droits de l'homme de 1789 consommait la subversion de l'ordre naturel et la responsabilité morale de l'homme dans la société, chacun étant libre de choisir sa religion et la morale de son choix. Elle instituait la séparation de la morale du droit, que «tout ce que la loi ne défend pas est par là même légitime». Et à foriori, tout ce qu'elle permet, fussent l'avortement, l'euthanasie «quelles que soient les exigences morales». Tel est le comportement actuel de notre démocratie moderne qui n'obéit pas à d'autres impératifs qu'à ceux de l'État et non à ceux de la morale.

L'homme mauvais fait le mal, l'homme vertueux, le bien. D'où l'on comprend que l'homme ne peut être inconditionnellement objet de droit. Il pourrait revendiquer les pires abus. L'homme est «sujet de droit» comme disait le pape Pie XII, en ce sens que l'homme doit se conduire selon la droite raison pour rechercher la vérité et diriger sa volonté vers le bien, en conformité à la dignité de sa personne et aux obligations de l'ordre moral. Les normes juridiques doivent en tenir compte. Il ajoutait: «Ce n'est pas l'homme devenu essentiellement mauvais, livré à ses appétits, «l'homme inférieure», que le juriste doit considérer, mais l'homme dans sa partie supérieure, dans sa propriété spécifique d'agent raisonnable qui, pour se conformer

aux lois de la raison, doit agir guidé par certaines règles de conduite».

En considérant la série des désordres où peuvent aller les droits revendiqués par des personnes sans conscience, celles-ci ne peuvent être nullement fondement de l'ordre social: «Lorsque les hommes cessent de pratiquer les devoirs en vue desquels ils sont sujets de droits, ces droits eux-mêmes leur deviennent insupportables» (...)

Pour que l'homme ne réclame plus qu'une certaine dose de droits légitimes, la charte des droits de l'homme devrait être complétée et équilibrée par la charte des devoirs de l'homme. En tant que fondement de l'ordre moral, c'est en vertu de ses devoirs que l'homme est digne de droits.

La charte des devoirs de l'homme existe. Ce sont les commandements de Dieu qui assignent à l'homme ses obligations envers Dieu et envers les autres. La plus belle charte au monde. Elle dévoile la duplicité de l'homme pour le mal et les correctifs de la moralité.

La charte des devoirs de l'homme devrait renfermer le respect de la loi naturelle, de la dignité humaine, des droits du créateur, de

l'homme ordonné au bien commun, du droit soumis à la morale, de la morale nécessaire aux institutions, à l'ordre social et comme guide de la liberté. «Le législateur s'est servi de son pouvoir absolu pour construire une société individualiste qui s'employa à faciliter des actes immoraux, pourvu qu'ils fussent individuels. Au nom de la liberté, on organisa la licence, spécialement dans le domaine des contrats» (M. Clément). Pourtant Léon XIII avait écrit: «Au-dessus de la libre volonté des patrons et des ouvriers, il y a la justice naturelle».

On oublie trop souvent que par l'irrespect de la morale individuelle et sociale, on a permis au positivisme juridique de l'État, par sa politique de l'envahissement outrancier des droits de l'homme, d'en arriver à une falsification du réel et qu'une certaine dose de devoirs assortis de la grâce était en proportion nécessaire pour maintenir l'intégrité de l'ordre social. Ainsi, si nous ne voulons pas que l'homme retourne au mal absolu. Ainsi, du totalitarisme dépassé et d'une démocratie tarée, parvenir à une troisième voie d'une société respectueuse des devoirs de l'homme.

Achille Larouche

Gare aux guichets

Je me retrouve à mettre ma confiance en un guichet qui me donne 80 \$ au lieu de 100 \$. Comme je sais que jamais la machine ne se trompe, je prends mon dû et je jette mon reçu à la poubelle. Erreur à ne pas commettre.

J'en parle à mon entourage. Quelques personnes me disent qu'une telle situation s'est déjà produite, qu'ils n'ont pas réclamé, ne pouvant prouver que le montant remis s'avère inexact. L'erreur est humaine... Lorsque vous en parlez

au personnel de la caisse, on vous répond que votre billet de 20 \$ a sans aucun doute adhéré aux parois du guichet.

Le conseil que je vous donne c'est de ne jamais vous fier à un guichet automatique. N'oubliez pas de compter tous vos billets car la machine est infaillible, qu'on se le dise. Toutefois, lorsque viendra le temps de débiter les frais administratifs, elle ne vous oubliera pas.

Camille Légare

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc
Président et Éditeur

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION
Jacques Pronovost
Rédacteur en chef

Pierre-Yvon Bégin
Directeur de l'information

PUBLICITÉ
Gilles Boisjoly
Directeur

Véronique Tremplay
Directrice adjointe

PRODUCTION
Daniel Gauthier
Directeur

COMPTABILITÉ
André Corriveau
Contrôleur

Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE
Pierre Dubois
Directeur

André Casteau
Adjoint au directeur

Le soulèvement s'effrite à East Angus

Sherbrooke (MR)

Le bateau coule à East Angus, où les arguments du groupe de parents réclamant le départ du directeur de la polyvalente Louis-Saint-Laurent, Henri Lemelin, et de ses adjoints commencent à s'effriter.

Une centaine de parents dont le porte-parole était M. Joseph-Edmond Daneau, de Scotstown, ont réclamé ces départs mardi dernier au conseil des commissaires de La Sapière, en présentant un certain nombre de plaintes.

Parmi ces plaintes, l'une portait sur le cas d'un garçon souffrant de problèmes cardio-vasculaires, que le père, M. Roger Rouleau, disait forcé par l'école de faire des cours

d'éducation physique en dépit d'une exemption permanente réclamée par son médecin.

Hier, ces allégations étaient démenties officiellement par la mère du garçon.

Selon Mme Rouleau, M. Daneau, rendant visite aux parents Rouleau, a déclaré que leur fils était forcé de faire de l'éducation physique à l'école malgré l'exemption réclamée par le médecin.

«Je ne sais pas ce que mon mari a pu dire à la Commission scolaire, car je n'y étais pas, mais moi je n'étais pas contente, raconte Mme Rouleau, et quand mon garçon est revenu à la maison, je le lui ai dit. C'est alors que mon garçon m'a dit que ce n'était pas vrai. C'est lui qui a demandé à faire de l'éducation physique parce qu'il avait le choix

entre aller à la bibliothèque et faire de l'éducation physique. Puis il m'a dit qu'il n'y faisait que ce qu'il voulait et que le professeur ne le forçait à rien.»

Le directeur de la polyvalente d'East Angus, Henri Lemelin, a confirmé hier que le professeur d'éducation physique respectait la condition du jeune homme et qu'il ne réclamait de lui que des mouvements qui s'accommodent de sa condition.

Pour sa part, M. Joseph-Edmond Daneau a déclaré hier qu'il n'avait pas dit que le jeune Rouleau était forcé de faire de l'éducation physique, mais qu'il en faisait malgré l'interdiction du médecin. Selon lui, la responsabilité de l'école, c'est ici de voir à ce que le garçon soit protégé et, pour ce faire, de lui interdire l'éducation physique. M. Daneau souligne le fait que le cas du jeune Rouleau n'en est qu'un parmi tant d'autres. «Il y avait 150 parents mécontents à l'assemblée des commissaires mardi», rappelle-t-il. La situation devant laquelle les parents se trouvent, c'est une direc-

tion d'école qui, selon eux, va tout croche et il faut redresser la situation.

Le porte-parole syndical des enseignants de l'école, M. Gérard Labrie, a déclaré hier qu'au terme d'un long débat de deux heures, les enseignants de Louis-Saint-Laurent ont résolu de ne pas prendre position pour l'une ou l'autre des parties, dans cette affaire, mais de jouer le rôle d'agents de liaison entre les élèves et les parents ainsi que la direction d'école et le rôle d'agents de support pour les élèves, qui sont déjà fort ébranlés dans toute cette situation.

«Nous nous sommes dit que si nous ne sommes plus là, où s'en va cette école? Qui va rétablir la paix?»

M. Labrie avoue qu'il y a un malaise dans cette école, mais que les enseignants n'ont pas les ressources pour le solutionner. «C'est la Commission scolaire qui a la responsabilité de trouver des solutions et qui a les ressources pour le faire.»

GOLF LOCATION-BAIL

À partir de **210\$*** /mois

Golf 1993 4 portes à essence

Le fait de se sentir dans une des voitures les plus sécuritaires de sa catégorie fait partie du plaisir qu'on éprouve au volant de la nouvelle Volkswagen Golf. Elle dépasse les normes de résistance à l'impact les plus sévères qui soient. Parmi les autres nouveautés: • Poutrelles de renfort en acier dans les portes • Réservoir en plastique résistant à la rupture et aux fuites • Suspension indépendante et direction à pignon et crémaillère de technique allemande offrant agilité et précision de conduite. Valeur sûre. Valeur sécuritaire. La nouvelle Golf a tout pour plaire. Venez vite l'essayer.



C'est du solide, et pas par hasard.

LA NOUVELLE GOLF



* Tous ces prix sont basés sur un bail de 48 mois. Valeur de revente protégée par Credit Volkswagen. Acompte de 2 000\$ ou échange équivalent couvrant les frais de livraison, de transport, le 1er versement et le dépôt de garantie. Sujet à approbation par Credit Volkswagen inc. Frais d'immatriculation, taxes, assurances en sus. Ce prix peut varier selon le modèle et les options choisies. Valable jusqu'au 30 juin 1993.

Sherbrooke Automobile INC.

2959, rue King Ouest, Sherbrooke, 569-9111

Traitement des eaux usées à l'usine de Sherbrooke

La Régie exige la vidange périodique des fosses septiques

Magog

Les municipalités qui voudront faire traiter à l'usine d'épuration des eaux usées de la Régie d'assainissement des eaux de la région sherbrookoise les boues de fosses septiques provenant de leur territoire devront rendre obligatoire la vidange périodique des fosses septiques sans quoi elles devront envoyer ces boues à une autre usine d'épuration.

Tel est l'avertissement qui vient d'être donné par cet organisme à la municipalité régionale de comté de Memphrémagog qui, depuis que, l'an dernier, C.S. Brooks a cessé de traiter ces boues à son usine d'épuration des eaux usées de Magog, tente de trouver pour le compte du plus grand nombre possible des municipalités qu'elle regroupe le mode de traitement tout à la fois le plus efficace et le moins coûteux.

La Régie d'assainissement des eaux de la région sherbrookoise qui, à l'heure actuelle, ne traite que les boues de fosses septiques provenant de Canton d'Orford et de Canton de Magog, les seules municipalités où la vidange biennale des fosses septiques est obligatoire, a laissé entendre qu'elle est prête à être tolérante envers les municipalités qui entreprendront des démarches visant à rendre la vidange périodique obligatoire. Elle a toutefois posé la condition que la vidange soit faite sous la surveillance d'un employé municipal tant qu'un règlement la rendant obligatoire ne sera pas en vigueur. Elle a laissé voir que le prix du traitement des boues pourrait être révisé, à la baisse, vraisemblablement, si des ententes d'une durée de deux ans à cinq ans sont conclues avec plu-

sieurs municipalités.

Cet avertissement a incité le maire de Canton de Magog, M. Rosaire Fillion, et le maire de Canton d'Orford, M. Jacques Delorme, à inviter de façon pressante les municipalités qui ont envisagé à un moment ou à un autre la possibilité de rendre obligatoire la vidange périodique des fosses septiques de faire savoir le plus vite possible à la municipalité régionale de comté si elles emboîteront le pas à Canton de Magog et à Canton d'Orford.

Pour que l'excuse d'une livraison tardive ou de l'égarement du courrier ne puisse pas être invoquée, M. Fillion a exigé et obtenu que la lettre que le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, M. Guy Jauron, fera parvenir à chaque municipalité soit expédiée par courrier recommandé. Il aurait même exigé qu'une décision soit prise dès la prochaine séance des conseils municipaux si le préfet, M. Roger Nicolet, ne lui avait rappelé qu'un conseil municipal a le droit inaliénable de prendre une décision quand bon lui semble.

Une étude dont Canton de Magog et Canton d'Orford ont fait les frais a conclu que, moyennant un investissement d'un peu moins de 1 million \$, l'usine d'épuration des eaux usées de Magog pourrait traiter, à un coût moindre que celle de la Régie d'assainissement des eaux de la région sherbrookoise, toutes les boues de fosses septiques provenant de la municipalité régionale de comté. Elle ne pourrait cependant pas le faire avant l'an prochain, à supposer, bien sûr, que les équipements nécessaires soient mis en place à brève échéance.

CONCOURS

Loua Vista Gagna Lumina



OYEZ! OYEZ!

3 Lumina APV de Chevrolet à gagner!

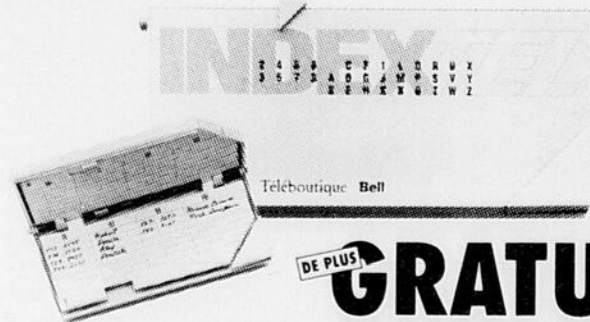
Jusqu'au 15 mai 1993, louez un appareil Vista^{MC+} à votre magasin Téléboutique^{MC} Bell ou appelez le Service à la clientèle et courez la chance de gagner l'une des 3 magnifiques Lumina APV de Chevrolet.

VISTA 200



Les nouveaux appareils Vista 100 et 200, à la fois sophistiqués et simples, facilitent l'accès aux Services téléphoniques.

- Voyant lumineux, indicateur de messages (avec le service TéléRéponse^{SMC}).
- Affichage des instructions d'utilisation dans la fenêtre.
- Touche Liaison^{SMC} idéale pour l'Appel en attente et la Conférence à trois.
- Sonneries variées et volume réglable.
- Le Vista 100 mémorise le dernier appel reçu et le Vista 200 mémorise les 15 derniers appels reçus (avec l'Afficheur).
- Offert en amande, anthracite ou blanc.
- Pas de frais d'abonnement.
- Vista 100 : 4,75 \$/mois, Vista 200 : 7,25 \$/mois



DE PLUS **GRATUIT** à la location d'un appareil Vista

- L'Indextel est un tout nouveau répertoire téléphonique. Du bout des doigts, vous pourrez le consulter de deux façons : soit par le numéro de téléphone, soit par le nom de la personne.
- Offert aux couleurs du Vista.

Passer à un magasin Téléboutique Bell pour obtenir les règlements complets du concours.

^{SMC} Marque de commerce de Bell Canada
^{MC} Marque de commerce de Northern Telecom
^{SMC} Tarif résidentiel
^{SMC} Quantité limitée aux 30 000 premières personnes qui louent un appareil Vista.

nt northern telecom

Bell des gens de parole^{SMC}

PARACHUTON 1993 COMMERCE EN FÊTE



MOI, JE SAUTE DANS L'ACTION

RENDEZ-VOUS POUR TOUTE LA FAMILLE LES 14-15-16 MAI 1993
C'est à Valcourt qu'on se rencontre

PROGRAMMATION

VENDREDI 14 MAI 1993

- Parade
- Ouverture officielle
- Parade de mode

SAMEDI 15 MAI 1993

- Commerces en Fête
- Vente trottoir
- Visite du Motel Industriel

SAMEDI 15 MAI 1993

- Sauts en parachute
- Animation, clowns, jongleurs
- Chapiteau
- Spectacle monstre à l'aréna

DIMANCHE 16 MAI 1993

- Commerces en Fête
- Concours provincial de sauts de précision en parachute

Présenté par





Centre
Notre-Dame de l'Enfant

ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION

1ER AVRIL 1991 AU 31 MARS 1992

Presqu'un an après la fin de l'année financière pour laquelle nous produisons le présent rapport, plusieurs événements ont fait en sorte que les derniers douze mois ont été intenses et remplis de réalisations de toutes sortes.

C'est pourquoi, tout en étant bien conscients que les informations que nous vous transmettons ne soient pas très actuelles, nous nous efforçons d'être le plus limpide possible, sachant aujourd'hui que ce qui fut notre réalité de l'année 1991-1992, a grandement orienté et teinté ce que nous vivons maintenant.

L'avant réforme

La nouvelle loi sur les services de santé et les services sociaux a été adoptée en août 1991. En région, parallèlement aux travaux et réflexions reliés à l'élaboration de cette loi, un groupe de personnes impliquées dans la dynamique des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, mettait en commun leurs expertises afin de produire et rendre public un plan régional d'organisation de services.

C'est donc en vivant les moments privilégiés, mais souvent difficiles, reliés à ces deux grandes réflexions, que ce sont déroulées les activités du centre Notre-Dame de l'Enfant entre les mois d'avril 1991 et mars 1992.

Deux grands axes:

A) La formation des conseils d'administration

Il n'est pas de notre intention de revenir sur toutes les discussions qui ont permis de faire en sorte qu'en région, un conseil d'administration unifié pour les centres Notre-Dame de l'Enfant et Dixville fut mis en place, pour ce que ces deux centres de réadaptation soient les maîtres d'oeuvre et les premiers artisans des services de réadaptation offerts aux personnes, anglophones et francophones, ayant une déficience intellectuelle en Estrie.

Nous tenons simplement à réaffirmer que les personnes, parents, ayants droits, personnels et autres qui se sont prononcés sur cette question au centre Notre-Dame de l'Enfant, ont été unanimes pour revendiquer, tel que la loi le prévoyait, un conseil d'administration exclusivement orienté et dédié à la cause de celles et ceux qui ont une déficience intellectuelle.

C'est donc cette avenue qu'a empruntée le conseil d'administration du conseil régional et cette recommandation qui fut entérinée par le conseil des ministres.

Depuis cette prise de position, un conseil d'administration unifié pour les centres de réadaptation Dixville et Notre-Dame de l'Enfant a été formé et tous travaillons à établir les bases de collaboration qui permettront d'offrir aux personnes concernées, des services dont la qualité et la quantité seront sensiblement augmentées.

B) Le plan régional d'organisation de services

C'est en mai 1992 que furent tenues les audiences de consultation sur l'organisation des services aux personnes qui ont une déficience intellectuelle en Estrie.

Au cours des deux années précédentes, un comité dont les membres provenaient de plusieurs milieux mais tous concernés par les problématiques et les besoins de ces personnes, a siégé de façon régulière pour élaborer ce plan.

Nous sommes d'avis que les orientations et contenus de ce travail d'envergure, possèdent tous les éléments nécessaires pour que la future organisation de services en région soit la plus efficiente et la plus adaptée possible.

Cependant, après avoir vécu des années difficiles au plan des budgets qui sont sans cesse réduits, en relation avec la capacité de payer de l'état, nous sommes quelque peu inquiets en regard de l'ampleur des besoins qui sont exprimés dans ce plan régional.

Bien sûr, une certaine rationalisation des services existants pourra combler les besoins les plus urgents. Cependant, il est utopique de croire que les administrations en place pourront continuer de se saborder et réduire leurs effectifs, tout en étant en mesure de bien planifier, coordonner, entraîner et motiver leurs personnels et surtout, répondre à toutes les exigences contenues dans la nouvelle loi.

L'expérience des prochaines années répondra à nos questionnements sur ces aspects. Entre temps, nous désirons assurer à nos collaborateurs et partenaires que nous mettrons toutes les énergies disponibles au service de la personne, en espérant que ces efforts seront suffisants pour lui procurer les services nécessaires et répondre à ses besoins.

LES RÉSULTATS FINANCIERS

Fonds d'exploitation	RÉSULTATS	
	EXERCICE COURANT	EXERCICE PRÉCÉDENT
PROVENANCE DES REVENUS		
Ministère de la santé et des services sociaux	4 604 699	4 413 934
Conseil régional	558 165	327 250
Autres établissements	56 495	19 445
Bénéficiaires		
Autres sources	62 674	113 551
TOTAL	5 282 033	4 874 180
NATURE DES CHARGES		
Salaires	2 899 373	2 734 501
Avantages sociaux	636 719	649 161
Charges sociales	440 587	370 197
Total	3 976 679	3 753 859
Médicaments	12 430	11 335
Fournitures médicales et chirurgicales	10 162	4 262
Denrées alimentaires	126 887	130 979
Frais de services administratifs	187 466	175 215
Frais d'entretien, de sécurité et de fonctionnement des installations	187 466	175 215
Frais d'entretien, de sécurité et de fonctionnement des installations	434 209	213 263
Intérêts sur emprunts autorisés	666 935	614 971
Autres		
Total	1 438 089	1 150 025
TOTAL	5 414 768	4 903 884
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES (EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES REVENUS) réparti comme suit:		
ACTIVITÉS PRINCIPALES (Note 1)	(132 570)	(29 664)
ACTIVITÉS ACCESSOIRES	(165)	(40)
TOTAL	(132 735)	(29 704)

En conclusion

L'année 1991-1992 fut à tous points de vue, remplie d'éléments qui ont eu pour effet de monopoliser au maximum les énergies de l'ensemble des gens impliqués et intéressés à la dispensation des services aux personnes qui ont une déficience intellectuelle.

Les orientations et objectifs anticipés durant ces douze mois sont actuellement en cours d'actualisation. Nous sommes fiers de constater que les résultats dépassent nos attentes et c'est avec optimisme que nous envisageons l'avenir en tant qu'établissement dispensateur de services aux personnes qui ont à vivre avec une déficience intellectuelle.

Le président

Gaétan Duford

Le directeur général intérimaire

Yvan Bacon

N.B. Toute personne, organisme ou établissement, désireux d'obtenir des renseignements additionnels sur les activités du centre Notre-Dame de l'Enfant pour l'année 1991-1992 peut le faire en communiquant avec Monsieur Yvan Bacon au numéro: 1(819) 821-2928.

516/8-14 mai

La Troupe de théâtre Orford ouvre le bal ce soir

Village culturel: Weedon vibre au rythme du «Rendez-vous théâtre»

Pierrette ROY

Depuis trois ans, en toute discrétion, la Troupe de théâtre Orford mène son petit bonhomme de chemin et aujourd'hui, à son actif, déjà trois productions qui, le reconnaît-on, ont obtenu leur petit succès. Pas étonnant puisque, pour les membres de cette troupe amateur née en 1990 à Magog et qui vise essentiellement le public de ce coin de région, l'essentiel, à travers cette démarche théâtrale, est d'abord de trouver du plaisir ensemble et de divertir les gens.

C'est avec cet esprit qu'ils ouvriront ce soir-même, à Weedon, le Rendez-vous théâtre dans le cadre de la deuxième fin de semaine proposée par le Village culturel de l'Estrie.

Hobby enrichissant

Pour Jacques R. Boisvert, originaire de Magog et fondateur de la troupe qui a fait ses premières armes en théâtre, comme bon nombre d'étudiants magogois, avec les Baladins de Magog, le théâtre un hobby prenant, mais combien enrichissant.

D'ailleurs, à une certaine époque de sa vie au cours de laquelle il a dû vivre pendant deux ans à Kingston, la scène a même représenté pour lui un moyen de garder l'équilibre dans un contexte de travail très prenant.

C'est d'ailleurs cette expérience menée pendant deux ans avec une troupe francophone ontarienne qui lui a permis d'enrichir son approche du théâtre en lui donnant l'opportunité de toucher à la mise en scène et aux aspects plus techniques.

De retour dans sa ville d'origine, son goût pour le théâtre était plus fort que jamais et l'a amené à s'impliquer dans quelques productions de la compagnie sherbrookoise Le Masque avant de songer à fonder sa propre compagnie.

MISE AU POINT

Dans la circulaire «La Réclame Plein air» distribuée dans La Tribune du 13 mai 1993, veuillez noter que le prix de vente 199.-99\$ chacun et non pas «ensemble» parce qu'il se rapporte à l'abri pare-soleil no 98100 qui est un seul article et non pas un ensemble; les fauteuils en résine se vendent séparément tel qu'indiqué au bas de la page. Le no de stock exact de la table à toupie à 77,99\$ annoncée à la page 9 est le 70722 et non le 70772. Le sac doublé polyflex offert à 19,99\$ à la page 17 n'est pas disponible au Québec. À la page 28, dans la sélection de cadres pour photo, 2 groupes de prix supplémentaires devaient être annoncés: il s'agit de petits cadres 4 x 6 po à 12,99\$ et 5 x 7 po à 14,99\$ ch.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

SEARS

Nouvelle alternative

«J'avais, autour de moi, plein de gens que le théâtre intéressait. Or, comme la troupe des Baladins s'adresse davantage aux étudiants, ils ne trouvaient pas de structure leur permettant de satisfaire leur goût. J'ai donc eu l'idée de fonder la troupe Orford qui en est maintenant à sa troisième production en autant d'années.»

D'abord La maison hantée de Yvon Brochu, puis Le nouveau directeur, un texte écrit et mis en scène par Jacques R. Boisvert, puis Le porte-monnaie de Marie-Thérèse Quinton, qui justement sera présentée ce soir au Rendez-vous théâtre, ont tour à tour ravi le public magogois.

Composée actuellement d'une équipe de six comédiens et de trois techniciens, la Troupe Orford vise,

avec le choix des productions qu'elle met en scène et le coût presque ridicule de ses billets, à se faire le plus accessible possible d'un large public.

Et son seul but, financer ses productions à même les revenus de billetterie.

Et si elle s'adresse d'abord et avant tout au public magogois, elle ne refusera pas, pour autant, les invitations qui lui seront lancées comme celle de ce soir, ou celle autre qui l'amènera à ses productions, pendant la fin de semaine du 24 au 27 juin au Festival des arts de la scène de Victoriaville auquel elle participe pour la toute première fois.

Et, mine de rien, la troupe de théâtre Orford mène son petit bonhomme de chemin et semble là pour durer!



Une scène de la pièce Le porte-monnaie de Marie-Thérèse Quinton qui sera présentée ce soir, à Weedon, par la troupe de théâtre Orford dans le cadre du Rendez-vous théâtre du Village culturel de l'Estrie. On peut y reconnaître, de gauche à droite, Michel Gobeil, Jacques R. Boisvert et Maryse Laroche.

Voici la programmation pour cette fin de semaine

Pour le grand public, moment privilégié pour se familiariser avec la démarche des compagnies théâtrales amateurs et, pour celles-ci, occasion unique d'échange et de perfectionnement, le Rendez-vous théâtre organisé dans le cadre du Village culturel de l'Estrie revient à nouveau cette année, comme l'hirondelle au printemps.

Se déroulant à compter de ce soir et pour toute la fin de semaine, dans la ville de Weedon, cette activité permettra au grand public d'apprécier quatre représentations théâtrales.

Ainsi, l'ouverture se fera ce soir, à 20h30, à l'Hôtel LaSalle, par la troupe de théâtre Orford qui présentera la comédie de Marie-Thérèse Quinton Le porte-monnaie, dans une mise en scène de Jacques R. Boisvert.

En soirée, demain, on accueillera deux productions: La dé-

prime, présentée par un Atelier théâtre en fête du Théâtre du Double Signe à 19h au gymnase de l'école Notre-Dame du Sacré-Coeur et Le bonheur, c'est pas bon pour la santé des Baladins de Magog offerte à 21h à l'Hôtel LaSalle.

Enfin, demain à 19h, le Théâtre Le Placard de Sherbrooke présentera Le petit prince à la fenêtre et L'ours à compter de 19h à l'Hôtel LaSalle.

De plus, tout au long de la fin de semaine, le public pourra visiter une exposition de masques et de costumes, échanger avec les concepteurs et s'initier à la fabrication de masques et de costume.

Enfin, les membres des différentes troupes auront l'opportunité de participer à plusieurs ateliers de formation qui sont organisés pendant toute la fin de semaine.

OUVERT AU PUBLIC
LIQUIDATION BANCAIRE

MEUBLES
MARIO

G
GRÉGOIRE

PREIS PAR LA BANQUE
PLUS DE
50 000 \$
QUE 4 JOURS

DE MEUBLES D'INVENTAIRE
TOUT DOIT ÊTRE LIQUIDÉ
D'UN MUR À L'AUTRE
DUS AU PRIX COUTANT ET
CHOISISSEZ PARMİ UNE VASTE

Mobiliers de salle à dîner, chambre à coucher, cuisines, tables, étagères murales, matelas et sommiers, lampes, cadres, etc.
Aussi, marchandise provenant d'autres faillites

Heures d'ouverture:
lundi au mercredi: 10 h à 18 h
Jeudi et vendredi: 10 h à 21 h
Samedi: 10 h à 17 h 30
Dimanche: 11 h à 17 h

1245,
KING EST,
SHERBROOKE

LIQUIDATION
BANCAIRE
1 SEUL ENDROIT

Visa et
Mastercard
acceptés



516/90